

**CADRE DE REFERENCE DES INTERVENTIONS
DU REFERENT ASELL GENERALISTE ET RENFORCE**

Le cadre de référence des interventions du travailleur social se veut un support à destination des professionnels qui mettent en œuvre l'accompagnement socio-éducatif lié au logement – ASELL.

L'évaluation sociale et la déclinaison des objectifs qui en découlent, se doivent néanmoins d'être individualisées et adaptées à la singularité de chaque situation.

Par ailleurs, cet accompagnement s'inscrit dans une prise en charge globale du ménage, dans laquelle le lien avec le prescripteur reste incontournable et régulier.

Cadre de référence d'intervention du référent ASELL généraliste et renforcé		
Thèmes	Objectifs	
	Accès	Maintien
Démarrage de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une tripartite avec le référent ASELL, le prescripteur et le bénéficiaire afin de poser les objectifs de travail de chacun. - Réaliser un diagnostic social de la situation du ménage prenant en compte les aspects administratifs, juridiques et économiques. 	
Projet logement	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire la demande de logement dans un projet réalisable en adéquation avec l'offre disponible et la situation du ménage. - Evaluer les besoins du ménage : zone géographique souhaitée, taille du logement, montant du loyer et des charges... 	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire le maintien dans le logement dans un projet réaliste notamment au regard du taux d'effort. - Evaluer les difficultés rencontrées dans le logement occupé. - Etablir un programme d'action pour le maintien dans le logement afin de : <ul style="list-style-type: none"> • Résorber la dette, • Eviter la procédure d'expulsion, • Intervenir sur la situation de non décence. - Si la situation le nécessite, évaluer les possibilités d'un relogement.
Objectifs logement	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les droits et devoirs des locataires et des bailleurs. - Engager un travail de médiation avec le bailleur et l'informer de la mise en place de la mesure. - S'assurer du paiement du loyer et des charges ou de leur reprise. - Veiller à ce que le ménage contracte une assurance habitation. - Aider à la constitution ou la réouverture des droits APL ou AL. 	
	<p style="text-align: center;"><i>Rechercher un logement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider le ménage dans sa recherche de logement dans le parc privé. - Aider à la constitution des dossiers de logement social (1^{ère} demande, renouvellement, 	<p style="text-align: center;"><i>Résorber la dette</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à la résorption de la dette. - Aider à la constitution d'un dossier FSL (maintien, énergie et eau).

**CADRE DE REFERENCE DES INTERVENTIONS
DU TRAVAILLEUR SOCIAL - DISPOSITIF ASELL**

	<p>mutation) et à l'obtention d'un numéro unique départemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire le ménage dans les différents dispositifs d'accès au logement : mairie, Conseil départemental (fiche PDALHPD), Action logement, résidence sociale, pension de famille, SIAO logement. - Aider à la constitution du dossier DALO ou DAHO. - Accompagner le ménage dans les démarches de recours gracieux et si nécessaire administratifs dans le cadre du DALO ou DAHO. - Accompagner lors des visites de logements, de l'état des lieux et de la signature du bail. - Aider à la constitution d'un dossier FSL (accès, énergie et eau). - Aider à l'ouverture des compteurs EDF/GDF/eau. <p align="center"><i>Solliciter les dispositifs d'hébergement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisir et actualiser la demande d'hébergement SIAO. - Faire le lien avec le 115 pour les ruptures d'hébergement ou de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Négocier, aider à la mise en œuvre et veiller au respect d'un plan d'apurement de la dette locative. - Solliciter les aides financières octroyées par les partenaires (caisse de retraite, associations ...). <p align="center"><i>Prévenir l'expulsion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le diagnostic social et financier à destination du tribunal. - Aider à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle. - Se mettre en lien avec l'avocat en charge de la défense du ménage. - Accompagner le ménage au tribunal dans le cadre de l'assignation. - Accompagner le ménage au commissariat dans le cadre de l'enquête concours force publique. - Réaliser l'enquête sociale concours force publique à destination des services préfectoraux. - Actualiser les informations transmises aux services préfectoraux. - Solliciter des délais à quitter les lieux. - Entretenir le partenariat avec les instances et les organismes en charge des expulsions domiciliaires. <p align="center"><i>Intervenir sur la situation de non décence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se mettre en relation avec les services d'hygiène communaux. - Etablir le signalement via Histologe. - Mettre en place une aide juridique.
<p>Accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (chèque énergie, CSS, transport...) - Veiller à la continuité ou à l'ouverture des droits liés aux ressources. - Faciliter l'accès aux dispositifs de soins en orientant vers les partenaires compétents. - Soutenir la procédure de renouvellement des pièces d'identité. - Accompagner la démarche d'accès au droit au compte. 	

**CADRE DE REFERENCE DES INTERVENTIONS
DU TRAVAILLEUR SOCIAL - DISPOSITIF ASELL**

Gestion du budget	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une A.E.B (action éducative budgétaire).- Travailler à la résorption des dettes et mobiliser les dispositifs de droit commun et/ou associatifs pour permettre leur apurement.- Mensualiser les charges et mettre en place des paiements automatiques.- Prendre contact auprès des créanciers afin de négocier des échéanciers adaptés.- Etablir un dossier de surendettement.- Aider à la constitution d'une épargne.- Informer et sensibiliser sur l'utilisation des équipements et sur la consommation et la maîtrise des énergies et des fluides.
Inclusion dans l'habitat et dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'appropriation de l'environnement (orientation vers les associations de locataires, lien avec le voisinage, accès aux équipements et services).- Travailler autour de l'appropriation, de l'entretien du logement et des parties communes.- Evaluer les travaux de remise en état et négocier avec le bailleur les modalités de leur réalisation.- Mobiliser des dispositifs de droit commun et/ou associatifs pour aider à la remise en état du logement.
Fin de mesure	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser la tripartite de fin de mesure avec le prescripteur.- Préparer et mettre en œuvre les relais en fin d'accompagnement ASELL vers les dispositifs de droit commun.